

Châtel, qui donnèrent à nos chartreux, pour le remède de leurs âmes et de celles de leurs parents, les droits de péage, de pontonnage et d'usages qu'ils avaient coutume de recevoir de ceux qui traversaient le Rhône, à Pierre-Châtel, soit sur le pont, soit en bateau.

Par son testament dicté au mois de mars 1281, Gui de Béon, prêtre, légua pour son anniversaire 20 livres. Il fut inhumé à Arvières.

Au mois de juin 1285, Gui de la Roche donna tout ce qu'il avait au territoire de Pranaz.

Au mois de mai 1288, Hugues de Munet donna une terre située près du chemin du moulin d'Arvières à Lochieu.

En 1296, noble Guillaume de Largins donna tout le droit qu'il avait au canton de Recouze.

Vers 1298, Guionette de Seyssel légua par son testament un capital de 10 livres pour acquérir une rente de 10 sous affectée à son anniversaire perpétuel.

Le jeudi après la fête SS. Pierre et Paul 1302, noble Etienne de la Balme donna plusieurs vilains avec leurs enfants, ainsi que tous les droits et actions qu'il avait sur eux.

En 1305, Giraud Lozon et son fils donnèrent des fonds pour établir un pré, au lieu dit en Merlin, dans le Colombier. Cette même année, Guillaume Du Chesne, bourgeois de Seyssel, légua 25 sous de service annuel.

Le 1^{er} décembre 1309, Martin Prins, de Lochieu, du consentement de Jean de Prangin, dont il était homme lige, se donna lui et tous ses biens.

Par son testament daté du lundi avant la fête St-Michel 1310, noble Jeoffroy, seigneur de Grammont, légua 20 livres, que Hugues de Grammont, son fils, assigna sur des fonds, le 12 juin 1326.